

# ANNONCES DU MINISTRE : UN EFFORT BUDGÉTAIRE RÉEL, DES CHANTIERS À LANCER

**SCSI**

Syndicat des  
Cadres de la  
Sécurité  
Intérieure

Clefi



scsi-pn.fr

octobre 2020



Gérald Darmanin a réuni le 13 octobre en visioconférence l'ensemble des OS représentatives de la police nationale pour des annonces concernant le budget 2021, les conditions de travail et l'engagement de réflexions sur plusieurs évolutions structurelles. Il a confirmé par ailleurs la poursuite de l'augmentation des effectifs avec 1 500 policiers en plus l'année prochaine.

## CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ DE TRAVAIL DE NUIT

Cette ITN à laquelle est consacrée une enveloppe globale de 15 millions d'euros concernera bien, suite à l'intervention du SCSI, l'ensemble des corps. Les officiers affectés en services de nuit en bénéficieront début 2021. Elle s'élèvera à 80€ mensuels pour des vacations de nuit de 11h08 et 100€ pour 12h08. Pour les vacations de jour qui incluent des heures de nuit, ce montant sera respectivement de 35€ pour 11h08 et 55€ pour 12h08. Le suivi médical annuel des nuiteux sera par ailleurs renforcé et du matériel adapté (haute visibilité, lampes individuelles...) va être déployé.

## PRÉFIGURATION DE L'ACADÉMIE DE POLICE

Nous n'avons cessé de rappeler dans les médias la promesse du président de la République durant sa campagne de créer une Académie de police réunissant tous les corps afin d'améliorer la formation initiale et la cohésion. Un préfigurateur sera nommé au mois de novembre pour conduire ce projet. S'il s'avère matériellement compliqué d'accueillir au même endroit l'ensemble des scolarités, nous considérons que cette Académie devra *a minima* permettre le regroupement sur un site unique de la formation initiale et continue des cadres de la police nationale.

## MEILLEURE RÉMUNÉRATION DE L'ASTREINTE

Comme nous le revendiquions, la compensation des astreintes va enfin être harmonisée à l'échelle du ministère de l'Intérieur entre les différents personnels, qu'ils relèvent du périmètre de la PN ou du secrétariat général. La semaine d'astreinte sera ainsi compensée à hauteur de 149 € (+28 € pour un budget global de 2 millions d'euros en 2021).

## REVALORISATION DE LA FILIÈRE JUDICIAIRE

Une augmentation de 20% de la prime OPJ des CEA a été annoncée. Nous avons insisté sur le fait que la revalorisation de l'investigation doit aussi impérativement associer le corps de commandement. Il faut qu'elle se traduise notamment en termes de nomenclature et de parcours de carrière pour les officiers qui exercent dans des services d'enquête. Le logiciel Scribe se fait par ailleurs toujours attendre et devrait être déployé fin 2021.

## **UNE « RÉVOLUTION MANAGÉRIALE » ANNONCÉE**

Le ministre a prévu l'ouverture d'un « grand chantier relatif à l'encadrement » qui portera notamment sur la conception du management dans notre institution. Pour le SCSi, ce chantier devra permettre la réévaluation de l'indemnitaire des officiers : IRP de base des capitaines et commandants, IRP chef de service, IRP D...

Un ascenseur social plus performant est également nécessaire à travers la possibilité d'accéder au grade de commandant à partir de 9 ans, avec la pérennisation d'un taux d'avancement conséquent. Cela doit se traduire également par le réhaussement du recrutement interne et par la VAP pour le CCD. Il est essentiel que la durée de la scolarité soit réduite pour les officiers et commissaires issus de l'interne afin de préserver l'attractivité des concours !

## **DES PROGRÈS POUR RÉDUIRE LES TÂCHES INDUES ?**

L'accueil du public dans les commissariats sera prioritairement assuré par des personnels administratifs, ce qui est par ailleurs déjà le cas dans de nombreuses CSP. Des conventions avec le corps médical seront signées pour accélérer le traitement des procédures d'IPM et certaines missions en CRA pourraient être externalisées (accueil des visiteurs...). Les procurations seront encore recueillies dans les services de police pour les élections régionales et départementales en 2021 mais cette mission devrait prendre fin à l'avenir avec la dématérialisation du processus.

## **ACTION SOCIALE ET TRANSPORTS**

Le budget de l'action sociale pour le ministère de l'Intérieur va augmenter en 2021 de 18%. Un travail sera également lancé sur la prise en charge de la protection sociale complémentaire (mutuelle...). Par ailleurs, la revendication de gratuité des transports pour l'ensemble des membres des forces de l'ordre est étudiée.



## **LES OFFICIERS ATTENDENT MAINTENANT DES ACTES !**

Christophe Rouget a rappelé au ministre que les cadres comptent sur des actions rapides à la suite de ces annonces. Si les avancées en matière d'investissement sont notables (augmentation du budget pour le matériel, les équipements, le parc automobile et l'immobilier), il reste de nombreux chantiers à mener pour rénover la police.

Le ministre a pris acte de la disproportion PN/GN dans l'attribution des décorations. Nous attendons maintenant que le président de la République traduise dans les faits un rééquilibrage. Il est également impératif qu'une reprise d'ancienneté permette aux commandants concernés de bénéficier du 7ème échelon dès janvier 2022 !

Une nouvelle réunion avec les OS est prévue le mois prochain pour la présentation du livre blanc sur la sécurité intérieure qui devrait comprendre des pistes pour une réforme plus importante.

**La police doit être réformée dans sa structure hiérarchique et dans son organisation territoriale !**